



Credit 540 K

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2026-07-09

Version antérieure remplacée : 2026-07-02

{Réservé}

1. Identification

Nom du produit : Credit 540 K

N° d'homologation LPA : 35608

Consulter l'étiquette de produit approuvée pour les directives de manipulation et d'utilisation.

Type de produit : Herbicide

Fournisseur : Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary (Alberta) T3K 0S3
1 800 868-5444

Numéros de téléphone : Numéro de téléphone d'urgence (24 h), Chemtrec, 1 800 424-9300.
Pour les urgences médicales, ProPharma Group, 1 877 325-1840.
Pour des renseignements sur le produit, Nufarm Agriculture Inc., 1 800 868-5444.

2. Identification des dangers

Classification SGH de la matière

Lésions oculaires/irritation oculaire : Catégorie 2A

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2

Pictogramme(s)



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence généraux

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant l'emploi.
- Se laver les mains et la peau exposée soigneusement après la manipulation.
- Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander une aide médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander une aide médicale. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

Dangers non classifiés ailleurs

- Aucun danger pour la santé non classifié ailleurs. Aucun danger physique non classifié ailleurs.

3. Composition / information sur les composants
--

Composants dangereux	N° CAS	% de poids
Glyphosate	70901-12-1	540 g/L
Surfactant		Reste

L'identité chimique et/ou la plage de concentrations exactes du produit ne sont pas révélées puisque ces informations constituent un secret commercial.

4. Premiers soins

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de

préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Établissements de premiers soins : En cas d'empoisonnement, contacter un médecin.

Conseils pour les médecins : Traiter selon les symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Le produit ne brûlera pas s'il est impliqué dans un incendie. Choisir un agent extincteur qui convient au produit en combustion. Eau, mousse, dioxyde de carbone ou poudre chimique.

Produits de combustion dangereux

Rester en amont du vent.

Ce produit et les bouillies obtenues à partir de ce produit réagissent avec les récipients et les réservoirs en acier galvanisé ou en acier non recouvert (à l'exception de l'acier inoxydable) et produisent de l'hydrogène gazeux pouvant former un mélange gazeux très inflammable ou explosif.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers

Si le produit est impliqué dans un incendie majeur, il peut produire des oxydes d'azote (NO_x) ou de phosphore.

Il peut s'avérer nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire si le produit est impliqué dans un incendie, particulièrement dans des espaces clos.

Autres renseignements

EMPÊCHER L'EAU AYANT SERVI À MAÎTRISER L'INCENDIE D'ATTEINDRE LES ÉGOUTS OU LES COURS D'EAU.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Déversements et élimination

Contenir le déversement et l'absorber avec de l'argile, du sable, de la terre ou une matière absorbante exclusive (comme de la vermiculite).

Recueillir dans un récipient refermable à ouverture par le haut en vue de son élimination.

Il est recommandé d'effectuer un nettoyage final à l'aide

d'un dégraissant ou d'un détergent.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher le produit d'atteindre les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sécurité de manutention

Pour l'équipement de protection individuelle (EPI) et les conseils d'hygiène, consulter la section 8.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer dans le récipient d'origine fermé, dans un endroit sec et bien ventilé et protéger du rayonnement solaire. Maintenir le récipient fermé de manière étanche et ne pas entreposer avec des semences, des engrais ou des aliments destinés à la consommation humaine.

Autres renseignements

Toujours lire l'étiquette et les feuillets inclus avec le produit avant l'emploi.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Valeurs seuil d'exposition professionnelle : Aucune norme d'exposition n'a été établie pour ce produit.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Aucune ventilation particulière n'est requise.

Équipement de protection individuelle : Lors de l'ouverture du récipient, de la préparation de la bouillie et de l'application de la bouillie, porter une combinaison en coton boutonnée autour du cou et des poignets (ou des vêtements équivalents), un chapeau lavable, des gants en nitrile ou en PVC allant jusqu'aux coudes ainsi que des lunettes de protection étanches ou un écran facial.

Mesures d'hygiène : À la fin de chaque journée d'utilisation, laver les vêtements contaminés et l'équipement de sécurité. Se laver les mains, les bras et le visage soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.

Formation spéciale : Vérifier la réglementation provinciale ou territoriale pour savoir si les personnes qui utilisent des pesticides dans le cadre de leur emploi ou de leurs activités doivent suivre des formations sur l'application de ces produits.

9. Propriétés physiques et chimiques

REMARQUE : Ces données physiques représentent des valeurs typiques, mais elles peuvent varier d'un échantillon à un autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme une analyse garantie ou comme des spécifications. Si aucune valeur

n'est établie pour la préparation, la valeur indiquée est la valeur la plus pertinente des principaux composants.

État	Liquide
Apparence	Liquide jaune pâle transparent
Odeur	Inodore
Point de fusion	S.O.
Point d'ébullition	S.O.
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau
Poids spécifique	$1,3756 \pm 0,0004$ à 2 ± 1 °C
pH	$5,43 \pm 0,07$ à $19,9$ °C
Point d'éclair	>106 °C
Inflammabilité	Substance incombustible

10. Stabilité et réactivité

Matériaux incompatibles : Corrosif pour l'acier doux, l'acier galvanisé et le zinc. Non corrosif pour l'acier inoxydable, le polyéthylène et les plastiques. Ne pas mélanger, entreposer ou appliquer ce produit ou les bouillies obtenues à partir de ce produit dans des récipients ou des réservoirs de pulvérisation en acier galvanisé ou en acier non recouvert (à l'exception de l'acier inoxydable).

Polymérisation dangereuse : La polymérisation dangereuse est impossible.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë :

DL ₅₀ orale – Rat	$>5\,000$ mg/kg
DL ₅₀ cutanée – Rat	$>2\,000$ mg/kg
CL ₅₀ inhalation – Rat	$>5,4154$ mg/L
Irritation cutanée – Lapin	Légèrement irritant
Irritation oculaire – Lapin	Légèrement irritant
Sensibilisation – Cobaye	Pas un sensibilisant

12. Données écologiques

Persistance et dégradation

Les études d'adsorption démontrent que le glyphosate a une très faible mobilité.
La demi-vie moyenne du glyphosate dans un champ est de 47 jours.

Effets nocifs connus pour l'environnement

Nocif pour les poissons et les autres organismes aquatiques (principalement à cause du surfactant).

Autres mises en garde

Ne pas pulvériser lorsque le vent est fort.
Empêcher le produit de contaminer les digues, les cours d'eau ou les égouts.

Protection de l'environnement

Le glyphosate est un herbicide non sélectif de contact. La dérive de pulvérisation peut provoquer des dommages; lire l'étiquette pour obtenir de plus amples renseignements.

Toxicité aiguë – Poissons

CL₅₀ (96 h) pour le poisson zèbre >100 mg m.a./L

Toxicité aiguë – Oiseaux

DL₅₀ pour la caille du Japon >2 000 mg/kg

Toxicité aiguë – Abeilles mellifères

DL₅₀ >207,4 µg/abeille

13. Données sur l'élimination du produit

Élimination du produit

L'élimination sur place du produit concentré n'est pas acceptable. Idéalement, le produit doit être utilisé aux fins prévues. Si le produit doit être éliminé, s'enquérir auprès des responsables locaux qui effectuent des collectes périodiques de produits chimiques superflus.

Élimination du récipient**CONTENANTS RECYCLABLES :**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

Si les récipients sont recyclés, remettre les bouchons et retourner les récipients propres au recycleur ou à un point de collecte agréé.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

14. Informations relatives au transport
--

Informations relatives au transport : Il est recommandé de ne pas transporter des produits chimiques agricoles avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale ou des matières liées à l'alimentation.

Entreposage et transport : Selon la réglementation nationale et internationale en matière de transport, cette substance n'est pas classée comme une marchandise/matière dangereuse.

15. Informations sur la réglementation

Numéro d'homologation de la *Loi sur les produits antiparasitaires* : 35608

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par la Direction de la réglementation des pesticides de Santé Canada et est soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations relatives aux dangers requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Voici les informations relatives aux dangers exigées sur l'étiquette du produit antiparasitaire :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Irritant pour les yeux et la peau

16. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été conçue de façon à se conformer à la classification du Système général harmonisé (SGH) et au *Règlement sur les produits dangereux*.

Cette FDS fournit des renseignements importants relatifs à la santé, la sécurité et l'environnement à l'intention des employeurs, des employés, des intervenants d'urgence et de toute autre personne devant manipuler de grandes quantités du produit à l'occasion d'activités autres que celles visées par l'usage général du produit. L'étiquette du produit fournit de l'information spécifique à l'utilisation normale du produit.

Des informations spécifiques à la société et des informations publiées ont été utilisées pour élaborer cette FDS. Les informations contenues dans ce document sont fournies de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date de publication. Toutefois, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée.

Révisions effectuées depuis la dernière version : N° CAS mis à jour.